

ANNEXE 4

LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Solution clé en mains qui permet aux élèves ingénieurs de se professionnaliser au cours de leur dernière année de formation (CDD 12 mois). Dans cette logique, l'étudiant se met au service de l'entreprise qui lui confie des missions d'ingénieurs. Le cursus est identique à la formation classique et adapté à l'alternance.

Un dispositif soutenu par l'Etat

- Non prise en compte des salariés en contrat de professionnalisation dans les effectifs pour le calcul des seuils sociaux et fiscaux
- Coût de formation : 16€50 de l'heure pour une formation comprise entre 250 et 300 heures. (Tout ou partie de ces frais peuvent être pris en charge par l'OPCO de l'entreprise)
- Formation certifiée RNCP

Rythme d'alternance

- 6 mois : 2 jours par semaine en entreprise/ 3 jours à l'école
- 6 mois en continu en entreprise

Un dispositif encadré et sécurisé

- Signature d'un contrat de professionnalisation : entreprise - élève et signature d'une convention de prise en charge de la formation
- Volet formation du contrat est assuré par SIGMA Clermont
- Mise en œuvre simple et rapide
- Deux interlocuteurs pour vous accompagner ; la Direction des partenariats industriels et internationaux et le/la responsable du domaine de formation
- Accompagnement par un tuteur au sein de l'entreprise et à l'école

Les domaines de formation concernés

- Procédés et Systèmes Industriels (PSI) en mécanique
- Ingénierie des Produits de Santé et Cosmétiques (IPSaCo) en chimie
- Ingénierie des Structures et des Matériaux (ISM) en mécanique et chimie
- Machines Mécanismes et Systèmes (MMS) en mécanique

CONTACT

laurent.kieffer@sigma-clermont.fr

dpi@sigma-clermont.fr